

AVIS D'INFORMATION

AVIS D'INFORMATION AUX PORTEURS DES OBLIGATIONS EMISES PAR LA SOCIETE EN DATE DU 7 OCTOBRE 2011 ET DU 5 MARS 2015 ET AUX PORTEURS DE COUPONS AFFERENTS AUX OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS EMISES PAR LA SOCIETE EN DATE DU 28 AOUT 2015

Les porteurs :

– d'obligations émises le 7 octobre 2011 dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 1.000.000.000 de Dirhams visé par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières en date du 16 septembre 2011 sous la référence n° VI/EM/030/2011 échues depuis le 07 octobre 2016 par la société **ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER**, (la « **Société** »), société anonyme au capital de 1.907.858.800 dirhams et dont le siège social est à Casablanca, 16, rue Ali Abderrazak, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n°74.703 en ce compris tous les coupons attachés (les « **Obligations 2011** ») ;

– d'obligations émises le 5 mars 2015 dans le cadre de l'emprunt obligataire d'un montant de 1.000.000.000 de Dirhams visé par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières en date du 17 février 2015 sous la référence n° VI/EM/001/2015 par la Société en ce compris tous les coupons attachés (les « **Obligations 2015** » ensemble avec les Obligations 2011 (les « **Obligations** »)) ; et

– de coupons relatifs aux obligations remboursables en actions objet de la note d'information visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières le 17 août 2015 sous la référence VI/EM/023/2015, dont le principal a été remboursé par émission d'actions de la Société en date du 30 avril 2018 (les « **Coupons** »)

(les « **Porteurs** »)

sont avisés que dans le contexte du plan de restructuration financière lancé par le groupe Alliances, la Société envisage de proposer aux Porteurs, un programme de reprofilage de la dette privée restante de la Société par le biais d'une nouvelle émission obligataire réservée aux Porteurs ayant préalablement conclu avec la Société un protocole d'accord arrêtant les termes et conditions de leur participation à ladite nouvelle émission obligataire, sous réserve de l'obtention du visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (« **Protocole** »).

Pour ce faire, le projet de Protocole est, dès le lendemain de la publication du présent avis, mis à disposition des Porteurs au siège social de la Société au 16, rue Ali Abderrazak, Casablanca.

Chaque Porteur souhaitant participer à la restructuration de la dette privée de la Société dans les conditions décrites au Protocole est prié de prendre attache avec la Société pour compléter les informations manquantes le concernant et signer le Protocole.

La signature du Protocole devra intervenir au plus tard le 26 février 2019. Passée cette date, les Porteurs n'ayant pas conclu de Protocole ne pourront pas participer à l'émission obligataire envisagée telle que décrite dans le Protocole.

Les Porteurs sont invités à contacter M. Abdellah LAGHZAoui (alaghzaoui@alliances.co.ma) pour toute question.